

Cliniques pour malades externes.—Cette rubrique embrasse toutes les institutions qui n'hospitalisent pas les malades, mais où il y a moyen d'obtenir des traitements médicaux et chirurgicaux, soit gratuitement, soit moyennant un honoraire nominal.

Les départements pour malades externes, ou cliniques, fonctionnent soit indépendamment des hôpitaux, collèges de médecine, universités et autres institutions, soit conjointement avec eux. Les dispensaires et cliniques établis dans un hôpital constituent en général les départements dont il s'agit ici et où on traite les malades non hospitalisés. Il peut arriver que ce service ne fasse pas partie d'une autre institution, et dans ce cas il est une entité séparée, ayant son propre personnel. Ce service est très avantageux et important pour les malades dont la situation est modeste. Il leur permet d'éviter les frais d'hôpital ou bien de s'y faire admettre si leur état le nécessite. Règle générale, les départements des malades externes sont subventionnés à même les fonds de l'hôpital général et tant qu'on n'aura pas adopté un système uniforme de comptabilité, on ne pourra établir le coût moyen par malade.

4.—Départements des hôpitaux pour malades externes et nombre de malades en traitement, année civile 1931.

Province.	Nombre d'hôpitaux dotés de départements pour malades externes.	Nombre de malades traités dans les départements pour patients externes.			Nombre de traitements donnés par les départements pour malades externes.
		Moyennant paiement.	Gratuitement.	Total.	
Nouvelle-Ecosse.....	7	141	3,168	3,309	21,092
Nouveau-Brunswick.....	11	1,357	1,133	8,008 ¹	5,140
Québec.....	48	167,845	224,022	414,374 ²	869,042
Ontario.....	40	19,300	127,167	146,467	479,550
Manitoba.....	18	2,681	61,984	64,665	137,355
Saskatchewan.....	17	1,124	2,684	3,808	8,914
Alberta.....	25	3,023	16,447	21,688 ³	45,610
Colombie Britannique.....	25	6,156	38,737	44,893	53,769
Canada.....	191⁴	201,627	475,392	707,212⁵	1,620,472

¹ Comprend 5,468 patients non classifiés.

² Comprend 22,507 patients non classifiés.

³ Comprend 2,218 patients non classifiés.

⁴ Deux départements pour malades externes en Nouvelle-Ecosse n'ont pas tenu d'écritures quant au nombre de patients; il en est de même pour 7 en Québec, 5 en Ontario, 2 au Manitoba, 6 en Saskatchewan, 4 en Alberta et 5 en Colombie Britannique.

⁵ Voir renvois 1, 2 et 3.

Sous-section 2.—Hôpitaux pour les maladies mentales.

La statistique relative aux psychopathes du Canada a été recueillie pour la première fois lors du recensement décennal de 1871. Le recensement de 1911 plaçait à 13,355 le nombre d'aliénés et de faibles d'esprit et les rapports de cette année indiquent que 9,671 de ce nombre étaient internés dans des institutions pour maladies mentales. En 1921, il avait augmenté à 21,516. Quant aux chiffres recueillis précédemment à 1921, ils sont loin d'être exacts puisque les données d'alors ne se rapportent qu'aux patients dans les institutions provinciales, ne comprenant pas un grand nombre d'hospitalisés dans d'autres institutions.

Le dénombrement des institutions pour maladies mentales a été effectué avec un soin tout spécial en 1931; il a fallu se servir de sept questionnaires différents pour recueillir des données exactes. Ce travail comporte le recueil des détails suivants: classification séparée des malades admis pour la première fois et de ceux qui sont réadmis; classification des malades hospitalisés avec mention du diagnostic; recueil des données sur les anciens combattants; recueil de données par lieu